



LIGUE DU SUD

Dossier n°34. Pauvreté : quelles solutions de résorption ?

De l'évaluation aux solutions à apporter au problème de la pauvreté.

Source : *Fondation pour l'Innovation politique, Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté, décembre 2016, Julien Damon.*

Quelques chiffres

- **11.1** : c'est le taux, en pourcentage, de personnes qui, fin 2014, étaient considérées comme pauvres (suivant le calcul de la pauvreté dite administrative) en France
- **8.7** : c'est le chiffre, en millions, de personnes affectées par la pauvreté en 2014 ; soit près d'un million de plus que quinze ans plus tôt
- **50** : c'est le taux, en pourcentage, de personnes qui se sentaient pauvres en 2016, contre 30 % 7 ans plus tôt

En résumé. *Depuis près de trente ans, la pauvreté ne connaît pas de croissance particulièrement prégnante mais plutôt une transformation démographique. Désormais, ce sont les jeunes gens, généralement issus de familles monoparentales, résidant en zone urbaine, qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi qui constituent la population la plus pauvre. La Fondation pour l'innovation politique préconise auprès des pouvoirs publics un changement radical dans la manière de lutter contre la pauvreté. Agir sur « les déterminants du phénomène (travail, famille, immigration) » plutôt que sur le seul aspect comptable permettrait de résoudre une meilleure efficacité des outils visant à lutter contre la pauvreté.*

Depuis 1980, la pauvreté a moins augmenté qu'elle n'a connu une accentuation de certaines de ses dimensions – soit des mutations conjoncturelles. Devenue priorité des politiques publiques, la lutte contre la pauvreté s'appuie pourtant sur des prestations (sécurité sociale, équipements et service,...) qui constituent des politiques spécifiques ne répondant pas de manière efficace aux problématiques soulevées par ces changements. Ces interventions publiques pourraient être, selon le laboratoire d'idées, à la fois simplifiées et améliorées.

I. Evaluation et solution

A) Evaluer la pauvreté

Il existe différents moyens de calculer le taux de pauvreté¹. Le calcul de la pauvreté dite « administrative » évalue la pauvreté en fonction du barème des prestations sociales et de l'ISF². Fin 2014,

¹ Julien Damon en note quatre : une perception « absolue », « relative », « administrative » et ressentie. Voir Fondapol, décembre 2016, p.11.

le nombre d'allocataires aux minimas sociaux (CMUC, minimum vieillesse, RSA) s'élevait à 7.4 millions de personnes – soit **11.1% de la population française**.

La pauvreté dite « relative », soit l'étude de la pauvreté à partir d'un seuil monétaire (celui de la médiane des niveaux de vie), permet un calcul simplifié mais dont le bilan varie en fonction de la hauteur du seuil choisi. Ainsi, en 2014, avec un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie, on comptait 2 millions de travailleurs pauvres, là où, avec un seuil à 50%, on en recensait « seulement » 1 million. Dans le cas du seuil monétaire de **1000 € par mois, 14% de la population pouvait être considérée comme pauvre en 2014**.

L'étude de la pauvreté suivant les conditions de vie est également révélatrice : élaborée suivant une liste de biens et de services manquant au ménage sondé, on a ainsi pu évaluer qu'en 2012, au moins **12% de personnes vivant en France** étaient considérées comme pauvres, **contre 15% au début des années 2000**.

Enfin, nombreux sont les Français qui s'estiment eux-mêmes atteints de pauvreté – évaluation dite de la « pauvreté ressentie ». **En 2016, un baromètre Ipsos / Secours soulignait que plus de 50% des personnes interrogées se sentaient pauvre, contre 30% en 2009**.

B) Evaluation des progressions statistiques de la pauvreté

De 2010 à 2011, le taux de pauvreté est passé de 14% à 14.3% en 2011. Si les deux années suivantes, le taux s'est stabilisé (autour de 14%), un nouvel accroissement s'est observé entre 2013 à 2014, passant de 14% à 14.1%. Les volumes ont également sensiblement augmenté, **passant de 7.8 millions de pauvres en 2000 à 8.7 millions en 2014** (INSEE). En somme, si le taux établi reste assez stable, le volume de personnes pauvres a sensiblement augmenté.

Il est à noter que la population pauvre la plus affectée se retrouve parmi les jeunes gens : entre 2013 et 2014, le taux de pauvreté a baissé de 0.2 points (7.6%) pour les retraités et augmenté de 0.2 point pour les mineurs (1.9% - soit les enfants vivant dans des familles pauvres). Ce problème affecte également certaines zones au détriment d'autres : les « zones urbaines sensibles » dits aussi « quartiers prioritaires » connaissant un taux de pauvreté deux à trois fois plus élevés en comparaison de la population générale. Enfin, le taux de pauvreté dépasse 35% dans le cas des familles monoparentales. En 2015, l'INSEE recense 2 millions de pauvres vivant en famille monoparentale.

II. Lutter contre la pauvreté : quelles solutions ?

A) Déterminer une orientation

Depuis de nombreuses années, les dépenses gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté se sont considérablement développées : RMI en 1988, droit au logement en 1990, CMU en 1999, ... Pour

² On évalue l'attribution de minimas sociaux tels que la CMUC, le RSA ou le minimum vieillesse en le comparant avec le taux de « richesse » - soit une soumission à l'ISF.

autant, ces dépenses ne proposent pas de solution durable pour lutter contre la pauvreté sur le long terme. Si l'on en croit Julien Damon, rapporteur de la lettre, il conviendrait plutôt de s'attaquer aux **trois moteurs des évolutions de la pauvreté** : « **le travail (principale source de revenus) ; la famille (car la pauvreté se mesure à l'échelle du ménage) et les migrations (car un pays qui voit entrer des pauvres et sortir des riches est un pays qui s'appauvrit)** ». Les gouvernements devraient donc envisager d'opérer des réformes structurelles volontaires à l'échelle de l'emploi et de la protection sociale, et d'effectuer une « rationalisation des interventions spécifiques de lutte contre la pauvreté ».

B) Quels outils ?

La création de nouveaux instruments pour lutter contre la pauvreté sera, si l'on en croit Fondapol, inefficace. Aussi, il est proposé de mettre en œuvre une révision plus générale du modèle social en général. La simplification des prestations sociale par l'opération d'une fusion des aides destinées à lutter contre la pauvreté (allocations logement, familiales, minimas sociaux) pourrait constituer une première piste, quoique sa mise en œuvre s'avère difficile. Dans une perspective de simplification, sont également proposés la rationalisation territoriale (création d'un guichet unique social), la rationalisation du travail social (définition du travail social par relation contractuelle du client au prestataire) ou la numérisation des dossiers sociaux.

Selon Julien Damon, la lutte contre l'extrême pauvreté doit également être redéfinie. « *Tous les dispositifs dits d'urgence sociale (en théorie en direction des SDF, mais en réalité de plus en plus en direction des sans-papiers, « migrants » et réfugiés) doivent être refondus* », explique le rapporteur. Pilotage unique, instruments adaptés à l'échelle locale, ... : telles sont les propositions développées par la Fondation pour résoudre pallier à cette pauvreté extrême. Le rapport souligne également que la lutte contre la pauvreté « appelle à des choix cruciaux » notamment dans les domaines du logement social.

Conclusion

Soulignant que la lutte contre la pauvreté constitue un objectif nécessitant des mesures courageuses et novatrices, Julien Damon conclue sur « la piste peu probable [...] du revenu universel ». Définissant le projet comme « intéressant en termes philosophiques », le rapporteur semble estimer qu'une telle mesure est strictement impossible à mettre en œuvre. En ce sens, la Fondation pour l'Innovation Politique estime plus raisonnable de mener une politique de réformes structurelles plutôt que d'instaurer de nouveaux dispositifs.